

GRANDE-BRETAGNE – Suspension d'expérimentations illégales

Par Inf'OGM

Publié le 02/09/2002

Lors d'une inspection de routine, la Faculté Agricole d'Ecosse a découvert qu'un champ, où était expérimenté un colza transgénique, était contaminé par une autre variété possédant un gène (nptII) conférant une résistance à deux antibiotiques - kanamycine et néomycine -, interdite à la vente et à la culture. Les semences incriminées, produites par Aventis CropScience, avaient été testées dans 3 sites en 1999, 6 en 2000 et étaient actuellement présentes dans 12 sites. Lors d'un contrôle effectué en avril, les inspecteurs gouvernementaux n'avaient pas détecté cette contamination. Pour le Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (en anglais DEFRA), cette contamination ne présente aucun danger pour la santé publique. Le gouvernement a cependant admis qu'il était nécessaire qu'il revoit entièrement son système de régulation. Le 30 août, malgré une première décision de ne pas engager la dernière phase du programme d'expérimentation, le ministère de l'Agriculture a finalement autorisé Aventis à procéder aux semis pour ses essais de colza d'hiver OGM concernant 60 sites. Il affirme qu'un organisme indépendant a montré que les graines destinées aux essais ne contenaient aucune impureté.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/grande-bretagne-suspension-dexperimentations-illegales/